



S'ENGAGER AUX CÔTÉS
DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ
DE DEMAIN

Taxe d'apprentissage

2024

Cadres de santé

Aides-soignants

Puéricultrices

Sages-femmes

Infirmiers

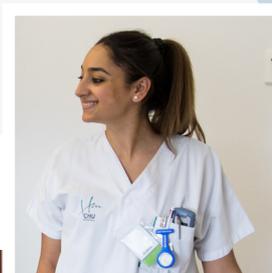
Infirmiers anesthésistes

Auxiliaires de puériculture

Assistants de régulation médicale

Ambulanciers

Manipulateurs d'électroradiologie



Au cœur du CHU Grenoble Alpes

Dans le cadre de sa mission d'enseignement, le CHU Grenoble Alpes (CHUGA) assure la formation initiale et spécialisée des professionnels de santé.

Chaque année, ce sont près de 1 500 étudiants qui sont formés aux professions paramédicales et sages-femmes, dans 10 instituts ou écoles de formation qui sont placés sous sa responsabilité.

Ces écoles apportent une contribution essentielle au système de santé français en mettant à disposition des professionnels compétents, adaptés à leurs missions et à l'évolution de leurs spécialités.

À l'issue de leur formation, 90 % des diplômés issus des écoles du CHUGA exercent dans les structures de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Demain, ce sont ces futurs professionnels qui feront fonctionner le système de santé.

La diversité des métiers, l'effort permanent de qualification et d'adaptation des personnels, permettent aux établissements de santé de garantir la mise en œuvre des soins spécialisés de très haut niveau.

Les étudiants d'aujourd'hui, les professionnels de demain

École de sages-femmes

38 étudiants/an soit environ **190 étudiants au total**
5 ans d'études après une sélection en fin de 1^{ère} année de Parcours Accès Santé Spécifique – PASS ou de Licence Accès Santé – LAS (Bac + 6)

Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

206 étudiants/an soit environ **650 étudiants au total**
3 ans de formation

Institut de Formation de Manipulateurs en Électroradiologie Médicale (IFMEM)

35 étudiants/an soit environ **100 étudiants au total**
3 ans de formation

École d'Infirmiers Anesthésistes (IADE)

50 étudiants par an au total
24 mois d'études

Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS)

40 à 45 étudiants en formation par an
1 an de formation

Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture (IFAP)

47 élèves par an hors VAE
10 mois de formation

École d'infirmières puéricultrices (ou infirmiers puériculteurs) ; infirmières spécialisées dans les soins à l'enfant

34 étudiants par an
12 mois d'études

Institut de Formation d'Ambulanciers (IFA)

60 élèves par an au total
6 mois de formation

Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS)

80 élèves par an hors VAE
10 mois de formation

Centre de Formation des Assistants de Régulation Médicale (CFARM Auvergne-Rhône-Alpes)

40 étudiants par an hors VAE
10 mois de formation



Nos lieux de formation

IFPS - Institut de Formation des Professionnels de Santé

Ce nouveau lieu de formation, porté par le CHU Grenoble Alpes et l'Université Grenoble Alpes (UGA), avec le soutien de l'État et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, s'inscrit dans l'esprit de la réforme de l'enseignement supérieur (réforme « LMD ») à l'origine de l'universitarisation des professions de santé.

Ce projet constitue une **originalité en France** car il regroupe en un même lieu d'enseignement, dans un nouveau bâtiment situé sur le campus universitaire, les trois premières années des études de l'UFR de médecine, de l'UFR de pharmacie, du département de maïeutique et les six autres instituts de formation paramédicale de niveau licence ou master du CHU Grenoble Alpes.

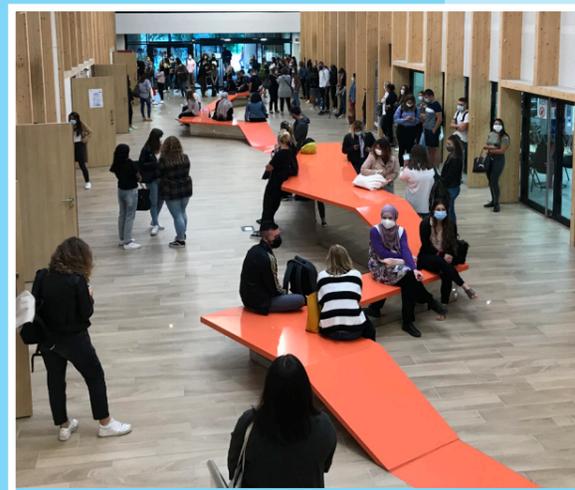
Ce regroupement facilite le suivi d'enseignements communs par les **futurs professionnels de santé appelés à travailler ensemble au cours de leur vie professionnelle**.

IFAPAS - Institut de Formation des ambulanciers, auxiliaires de puériculture et aides-soignants

Situé sur le site de La Tronche, le bâtiment des écoles accueille les instituts de formation des aides-soignants, des auxiliaires de puériculture et des ambulanciers.

Pavillon René Coirier

Situé sur le site de La Tronche, le pavillon René Coirier accueille le CFARM. Situé au plus près du centre de régulation 15 et du SAMU/SMUR 38, le CFARM propose des outils de travail et de simulation proche de la réalité du métier.



Chaque année,
environ **1 500 étudiants**
en formation
au sein de **10 écoles**

La taxe d'apprentissage permettra d'acquérir des **moyens pédagogiques supplémentaires et innovants** pour accompagner ces projets et les formations.



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Devenez acteurs de leur formation !

Optimisez, améliorez et accompagnez la formation des professionnels de santé de demain en permettant :

- **le développement des moyens pédagogiques innovants** des écoles comme l'utilisation de la réalité virtuelle et d'outils de simulation,
- **le renforcement de la pédagogie hybride** en alliant le numérique, les travaux pratiques, ainsi que les cours en présentiel et distantiel,
- **l'acquisition de matériel et de mobilier,**
- **la modernisation des infrastructures techniques,**
- **les échanges pédagogiques** entre les différentes écoles.

Les ressources que procure la taxe d'apprentissage représentent un apport financier très précieux et renforcent la qualité des formations dispensées.

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

Le versement de la taxe d'apprentissage a évolué.

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur notre [guide](#), en annexe de ce document.

Pour tous renseignements concernant l'attribution du solde de la taxe d'apprentissage à une de nos écoles et/ou Instituts de formation, vous pouvez contacter :

Sandrine SAINVOIRIN

Attachée d'Administration des écoles et Instituts de formation

ssainvoirin@chu-grenoble.fr

Tél. 04 57 04 12 37

IFPS - Institut de Formation des Professionnels de Santé
CHU Grenoble Alpes
CS 10217
38043 Grenoble Cedex 9

Secrétariat de direction de l'IFPS : 04 57 04 12 38

1 Déclarez votre versement



Le 05 ou le 15 mai 2024 pour les entreprises

- **Calculez le montant du solde de votre taxe d'apprentissage** : 0.09% de la masse salariale brute en 2023
- **Indiquez ce montant à l'URSSAF dans la Déclaration Sociale Nominative –DSN d'avril 2024**

Le montant sera prélevé automatiquement par URSSAF ou MSA sans démarche de votre part.

Ce solde sera transmis à la Caisse des Dépôt et Consignations.

2 Choisissez l'école ou l'institut du CHUGA que vous souhaitez soutenir



Du 27 MAI au 04 OCTOBRE 2024

 (Plateforme indisponible du 02 au 09/08/2024)

Connectez-vous* sur la plateforme 

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

Vous pouvez affecter le solde de votre taxe d'apprentissage en totalité à une de nos écoles/instituts ou vous pouvez le répartir en % entre nos 10 écoles **

Retrouvez-les avec le **numéro de SIRET du CHUGA** :

263 800 302 000 14

- **ECOLE SANITAIRE CHU NORD IFA**
Institut de Formation d'**Ambulanciers**
- **ECOLE SANITAIRE CHU NORD IFAP**
Institut de Formation d'**Auxiliaires de Puériculture**
- **CHUGA IFAS**
Institut de Formation des **Aides-Soignants**
- **CHUGA IFPS DEPARTEMENT DE MAIEUTIQUE**
École de **Sages-Femmes**
- **CHUGA IFMEM**
Institut de Formation de **Manipulateurs en Électroradiologie Médicale**
- **CHUGA IFSI**
Institut de Formation en Soins **Infirmiers**
- **CHUGA ECOLE IADE**
École d'**Infirmiers Anesthésistes** Diplômés d'État
- **INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE CHUGA**
- **CHUGA IFP**
Ecole d'**Infirmières** Puéricultrices

3 Validez votre choix



Du 27 MAI au 04 OCTOBRE 2024

 (Plateforme indisponible du 02 au 09/08/2024)

Validez définitivement votre choix. La caisse des dépôts et Consignations reversera automatiquement les fonds à l'établissement bénéficiaire.



Vous avez terminé !

Vous n'avez plus besoin de justificatifs (la promesse de versement et le reçu libératoire sont supprimés).



Tous les versements effectués en dehors de cette procédure seront invalidés.

Pour tous renseignements concernant l'attribution du solde de la taxe d'apprentissage à une de nos écoles et/ou instituts de formation, vous pouvez contacter :



Sandrine SAINVOIRIN

Attachée d'Administration

Des écoles et Instituts de formation

ssainvoirin@chu-grenoble.fr

Tél. 04 57 04 12 37

*<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>

*Renseignez vos identifiants pour vous connecter. Si vous n'en possédez pas encore, connectez-vous sur Net-Entreprises (<https://www.net-entreprises.fr/>) pour configurer vos accès.

** Le montant de vos dons pourra être mutualisé pour financer des actions de formation inter filière